

Journée Mondiale sans Tabac – 31 mai 2017

A Dijon, le 29/05/2017

#sevrage tabagique #appli #e-santé #JMST

Dispositifs pour l'arrêt du tabac : le recours a doublé en Côte-d'Or

A l'occasion de la Journée Mondiale sans Tabac ce 31 mai, l'Assurance Maladie de la Côte-d'Or (Cpam) indique que l'utilisation des dispositifs d'aide à l'arrêt du tabac s'est considérablement développée en Côte-d'Or par rapport à l'année dernière. Une bonne nouvelle quand on sait qu'ils augmentent les chances de réussir à arrêter de fumer ! Ainsi en Côte-d'Or depuis le 1^{er} trimestre 2016, le nombre de personnes utilisant le forfait de 150 € pour l'achat de substitut nicotinique a doublé. Une progression qui ne cesse d'évoluer positivement.

Le remboursement des substituts nicotiques en nette hausse

Depuis le 1^{er} novembre 2016, jour de lancement du « Moi(s) sans tabac », le montant du forfait de remboursement des substituts nicotiques (patch, gomme, pastille, inhalateur...) (1) a été multiplié par trois (de 50 à 150 euros annuels). En parallèle, l'Assurance Maladie a mené une campagne d'information auprès des médecins généralistes pour leur rappeler les modalités spécifiques de prescription de ces médicaments.

Résultats : si le nombre de bénéficiaires du forfait reste encore limité par rapport au public potentiel, il a progressé notablement sur l'ensemble de la France depuis la fin 2016 et cette tendance se poursuit. Au premier trimestre 2017, plus de 102 000 personnes ont utilisé le forfait contre 53 300 durant les trois premiers mois de l'année 2016, soit près du double du nombre d'utilisateurs (2). **Cette progression est similaire en Côte-d'Or, puisque 881 assurés ont pu bénéficier du forfait de remboursement des substituts nicotiques depuis le 1^{er} trimestre 2016.**

L'application Tabac info service



Autre dispositif d'accompagnement au sevrage tabagique, la nouvelle version de l'appli Tabac info service a, quant à elle, dépassé les 100 000 inscrits au niveau national, 8 mois après son lancement (3).

► Tabac info service, c'est aussi : le 3989, [le site](#), et la [page facebook](#).

Plus de 100 000 inscrits au coaching de l'appli mobile Tabac info service

Conçue par l'Assurance Maladie en partenariat avec Santé publique France et avec le concours de la Société francophone de tabacologie, l'appli Tabac info service est un

programme complet de coaching pour optimiser ses chances d'arrêt définitif du tabac. Elle compte aujourd'hui plus de 100 000 inscrits. La majorité des utilisateurs sont des femmes (65 %) et leur âge moyen est de 33 ans.

L'application soutient les fumeurs de manière proactive, par des contacts réguliers et sur un ton bienveillant, depuis la phase clé de la préparation jusqu'au jour J de l'arrêt, puis pendant 5 à 6 mois.

Elle propose des contenus interactifs pour aider les ex-fumeurs à tenir bon : tableau de bord en temps réel des bénéfices de l'arrêt du tabac, mini-jeux pour faire passer l'envie d'une cigarette, appel direct d'un tabacologue de Tabac info service... L'application intègre en outre la possibilité de demander à être encouragé par son entourage. En 8 mois, près de 5 000 vidéos de soutien ont été postées par les proches.

Visuels HD disponibles sur simple demande ou [en cliquant ici](#).



SOURCES ET REFERENCES :

(1) En pratique : pour être remboursés, les substituts nicotiniques doivent être prescrits sur une ordonnance spéciale, par un médecin, ou une sage-femme, un médecin du travail, un chirurgien-dentiste, un infirmier ou un masseur-kinésithérapeute. La liste des produits remboursables par l'Assurance Maladie est disponible sur ameli.fr

(3) La nouvelle version de l'appli Tabac Info Service a été lancée le 11 septembre 2016..

(2) Source Cnamts – Données pour le régime général.

Caisse d'Assurance Maladie de la Côte-d'Or - service communication

Contacts presse : Mélody Schwaab – tél. 03.80.59.38.45 – melody.schwaab@cpam-dijon.cnamts.fr

Guillaume Jenet – tél. : 03.80.59.37.42 – guillaume.jenet@cpam-dijon.cnamts.fr

➤ Communiqué téléchargeable sur ameli.fr > presse > communiqués régionaux

➤ Suivez l'actualité de l'Assurance Maladie de la Côte-d'Or (Cpam) sur twitter : @Cpam_21